

Traitement des anévrismes cérébraux par embolisation

Qu'est-ce qu'un anévrisme cérébral ?

Un anévrisme cérébral est un élargissement (dilatation) de la paroi d'une artère du cerveau (figure 1). La paroi est plus fragile à cet endroit et peut se déchirer. On parle alors de rupture d'anévrisme. Celle-ci est rare. Le risque varie selon la localisation de l'anévrisme. Il augmente avec sa taille, ou si la personne est fumeuse ou souffre d'hypertension artérielle. Lorsqu'elle survient, la rupture d'anévrisme est souvent grave: elle entraîne le décès chez près de la moitié des patient-e-s ou provoque un handicap invalidant chez la moitié des survivant-e-s.

Doit-on traiter tous les anévrismes cérébraux ?

Un anévrisme révélé par un saignement doit être traité en urgence en raison du risque de nouveau saignement pouvant endommager le cerveau. En revanche, un traitement n'est pas systématique pour un anévrisme n'ayant jamais saigné qui est le plus souvent découvert lors d'un examen d'imagerie cérébrale pratiquée pour une autre raison. Si un traitement est indiqué, il n'est généralement pas utile de le pratiquer en urgence. Si une surveillance est indiquée, elle est faite par IRM ou angioscanner.

En quoi consiste le traitement par technique mini-invasive endovasculaire ?

Une manière de traiter l'anévrisme consiste à le boucher en passant par les artères. Sous anesthésie générale, un petit tuyau appelé microcathéter est introduit par l'artère fémorale au pli de l'aîne et remonté jusqu'au cerveau dans l'artère où est situé l'anévrisme (figure 2). Différents matériels peuvent être déployés par ce cathéter, seuls ou en combinaison, pour occlure l'anévrisme ou reconstruire l'artère (figure 3):

- les coils (implant en forme de fil métallique très souple) ou les plugs (micro-cages grillagées en métal) servent à boucher l'anévrisme
- les stents (prothèse en métal ressemblant à un petit ressort) à mailles larges, utilisés en complément, permettent de renforcer l'artère
- les stents à mailles serrées (appelés stents à diversion de flux) sont implantés dans l'artère, où ils entraînent progressivement une occlusion (thrombose) de l'anévrisme.

La pose d'un clip par chirurgie est un autre traitement possible. Si cela est indiqué, une consultation avec un-e neurochirurgien-ne vasculaire est proposée.

Quelles sont les complications possibles ?

Quel que soit le type d'intervention, des complications rares mais potentiellement graves peuvent survenir. Elles sont cependant moins fréquentes que les risques liés à la rupture de l'anévrisme en l'absence de traitement.

Une artère du cerveau peut se boucher (AVC ischémique) et exceptionnellement l'anévrisme peut se rompre (AVC hémorragique, avec saignement). Ces complications peuvent causer un handicap invalidant temporaire ou permanent (paralysie d'une partie du corps, difficulté à parler, troubles de la vue) et exceptionnellement le décès. Des complications bénignes ou temporaires sont possibles, comme un hématome au point d'insertion du cathéter ou une infection urinaire si une sonde vésicale a été mise en place pendant l'intervention.

Que faire si j'ai un anévrisme cérébral non rompu ?

Selon les connaissances actuelles, les activités habituelles de la vie quotidienne – pratique du sport, activité sexuelle, voyages en avion – n'entraînent pas un risque accru de rupture d'anévrisme et ne sont pas contre-indiquées. Les facteurs de risques cérébro-vasculaires sont recherchés et pris en charge. Ainsi, il est conseillé aux fumeurs d'arrêter de fumer, et une hypertension artérielle doit être traitée.

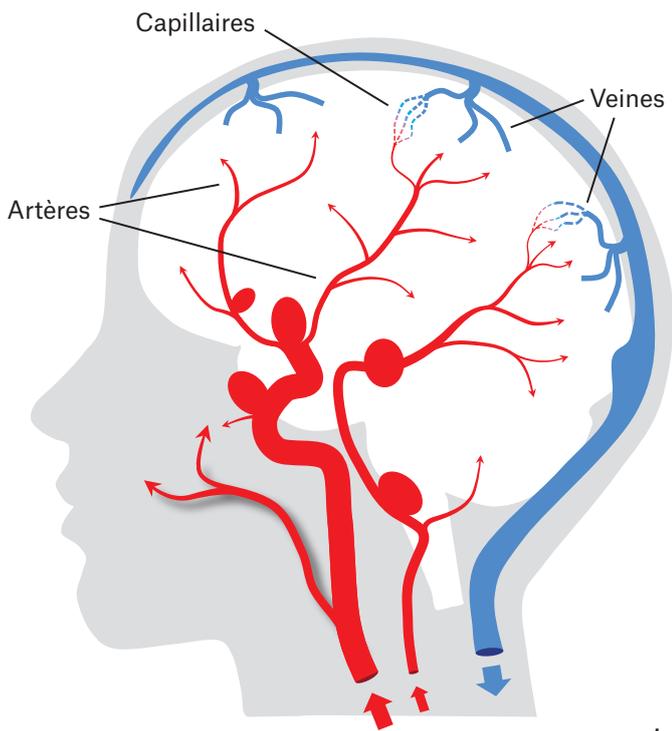
L'anévrisme peut être héréditaire. Un dépistage est proposé à la famille (parents, fratrie, enfants) lorsque cela est indiqué.

Le traitement endovasculaire est-il couvert par l'assurance maladie ?

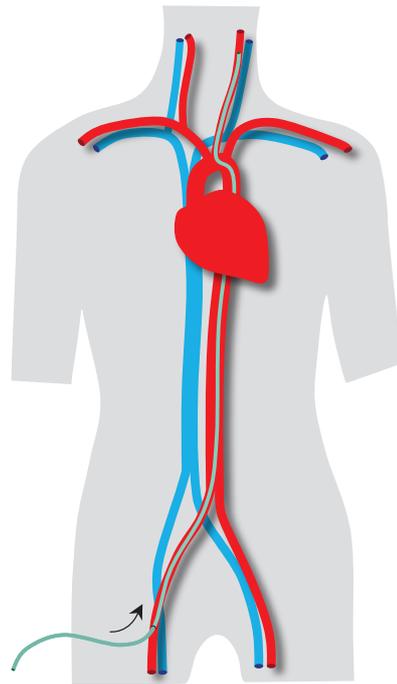
Oui, ce traitement est couvert par l'assurance maladie de base (LAMal).



Traitement des anévrismes cérébraux

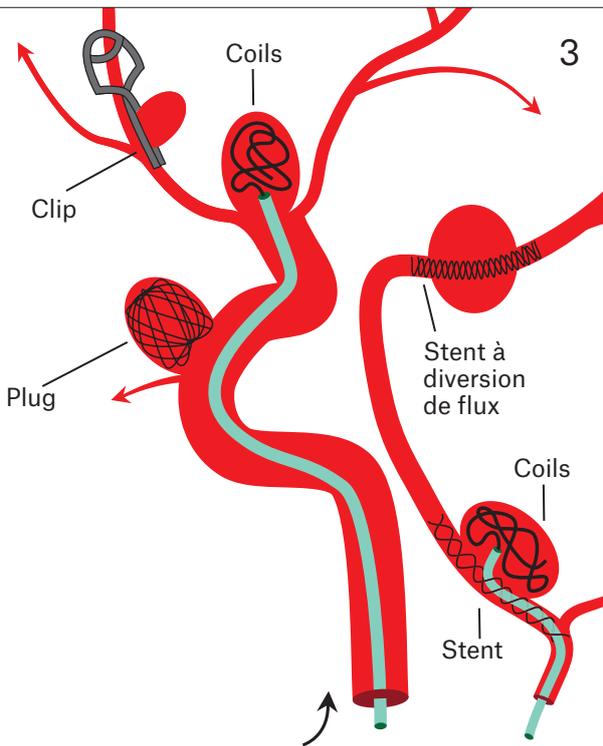


1



2

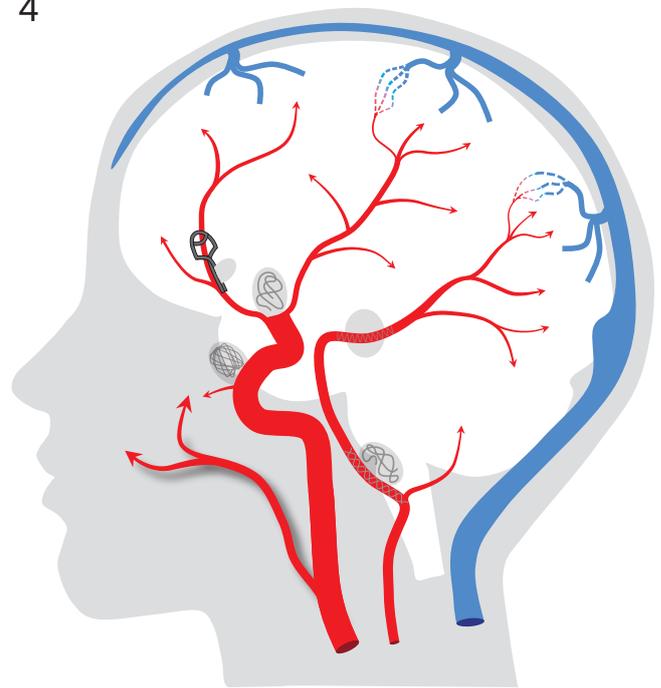
Introduction d'un microcathéter par ponction de l'artère fémorale au pli de l'aîne



3

4

Embolisation par déploiement de matériel dans l'artère (stents) et/ou dans l'anévrisme (coils ou plugs) via un micro-cathéter; chirurgie par pose d'un clip sur l'anévrisme



Occlusion immédiate ou différée de l'anévrisme

Contacts

- Pour vos rendez-vous: 021 314 39 14 | rad.convoc.ri@chuv.ch
- Pour toute question médicale: 021 314 77 27 | rad.coordination.ri@chuv.ch
- Si votre médecin a une question médicale sur votre prise en charge: neurovasculaire@chuv.ch